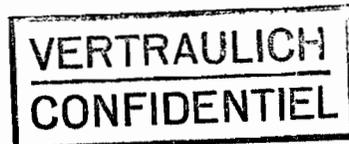


ki-

p.B.11.43.Cha. - JR/di

21.3.66

N o t i c e

Entrevue avec le Chargé d'affaires a.i.  
de l'Ambassade de Chine, M. WANG Chin,  
le 21 mars 1966 de 17h30 à 18h15  
au sujet de l'affaire KUO (M. Wang  
est accompagné d'un interprète)

---

Janner : Le Chef du département m'a chargé de vous convoquer pour vous faire part d'une affaire grave. Le Conseil fédéral s'est occupé ce matin d'une affaire d'espionnage, dans laquelle sont impliqués des diplomates de l'Ambassade de la République populaire de Chine. Les faits sont les suivants: Le 25 février 1966, la Police fédérale a appréhendé à Genève M. KUO, Conseiller de l'Ambassade de Chine à Bruxelles, qui se trouvait à Genève pour y représenter son pays à une réunion d'une organisation intergouvernementale. Depuis un certain temps déjà, cet individu était l'objet d'une surveillance lors de ses nombreux séjours dans notre pays, en raison des contacts suspects qu'il y entretenait. Invité à s'expliquer, il a d'emblée admis qu'il servait d'agent de renseignements à certains diplomates de la République populaire de Chine accrédités en Suisse. Il avait été recruté à Berne par l'un d'eux, en 1954. Son activité d'agent de renseignements a ainsi duré une douzaine d'années. Au cours de cette période, il a mis à profit sa situation officielle et les relations qu'elle lui assurait pour espionner ses propres compatriotes en faveur de la République populaire de Chine, tant en Suisse qu'à l'étranger. Il a fourni des renseignements, d'ordre politique essentiellement, sur de nombreuses personnalités de Formose domiciliées ou de passage en Europe, en Suisse notamment : diplomates, délégués aux conférences internationales, fonctionnaires des organisations internationales, etc.. Il a accompli personnellement plus d'une tren-

- 2 -

taine de missions d'espionnage en Suisse et a en outre adressé de l'étranger une centaine de lettres à ses hommes de liaison en Suisse. Ceux-ci étaient le plus souvent des fonctionnaires de l'Ambassade à Berne de la République populaire de Chine ou de son Consulat général à Genève. Il utilisait aussi l'adresse d'un fonctionnaire chinois d'une Organisation internationale, à Genève, qui était chargé de la transmission de ses messages. Au moment où il a été appréhendé, ce diplomate chinois s'apprêtait à accomplir une nouvelle mission d'espionnage. - Le Ministère public fédéral a examiné cette affaire sous l'angle de l'article 272 du code pénal (service de renseignements politiques). Il estime que cette infraction est réalisée, en l'espèce. - Constatant que cette personne a ainsi abusé du statut privilégié qui lui était accordé, le Conseil fédéral, se fondant sur l'article 70 de la Constitution fédérale, a décidé de l'expulser.

Quant à votre ambassade, cinq personnes ont été impliquées dans cette affaire, dans le passé. Ce sont : MM. FENG Hsuan, PENG Hua, MAI Feng, TSUI Chi-yuan et HSIA Pei-ken. Le Ministère public a ordonné une interdiction d'entrée en Suisse contre ces personnes. Actuellement l'agent le plus compromis, c'est M. WANG Erh-kang, deuxième secrétaire, qui devait reconstruire M. KUO la nuit de son arrestation. Le Conseil fédéral a décidé de déclarer M. Wang persona non grata et de l'inviter à quitter le territoire suisse d'ici trois jours, c'est-à-dire jusqu'au 24 mars à minuit. Je suis chargé en outre d'attirer votre attention sur l'activité que le Conseiller HSU Tan-lu, actuellement absent, a déployée dans l'affaire en question. Nous lui laissons le soin de tirer les conséquences qui s'imposent.

Je suis chargé de protester contre cette activité illégale de la part de membres de l'Ambassade, activité qui est en contradiction avec nos bonnes relations. J'exprime l'espoir que de tels faits ne se répètent pas à l'avenir,

- 3 -

car nous voulons continuer à développer nos relations réciproques. C'est la raison pour laquelle, dans le communiqué que le Conseil fédéral va publier, aucun nom n'y figurera et qu'on parlera seulement d'un secrétaire de l'ambassade qui aura dû quitter la Suisse.

Wang : J'ai entendu les paroles de M. Janner. Je rejette les reproches faits et j'exprime le regret que j'éprouve que le gouvernement suisse a pris des mesures sans raison. J'élève une énergique protestation. Les personnes citées ont beaucoup contribué aux relations réciproques. Elles devraient jouir de l'admiration et non pas être reprochées. Les activités de l'ambassade ont toujours été irréprochables. Je suis très étonné que les autorités suisses ont profité d'un soi-disant diplomate de la clique de Tchang-Kai-check pour calomnier la République populaire de Chine, en mettant ainsi un nouvel obstacle au développement des relations. Le gouvernement suisse a créé sans cesse des obstacles ces dernières années. L'affaire d'aujourd'hui sera un nouvel obstacle pour les relations. Je refuse catégoriquement le reproche que M. Janner a fait et élève une protestation la plus énergique. Quand la secrétaire de M. Janner a téléphoné ce matin pour ce rendez-vous, j'ai dit que je devais me rendre chez le médecin à l'hôpital. Un cas semblable ne s'est jamais produit, ni à Pékin ni à Berne.

Janner : Pour autant que les membres de l'ambassade s'occupent du développement des relations réciproques, leur activité est en effet irréprochable, mais les activités de renseignements liées à l'affaire KUO sont inadmissibles et illicites et par ce fait défavorables à nos relations, au développement desquelles le Conseil fédéral tient toujours. S'il y a quelqu'un qui a le droit de protester, c'est le gouvernement suisse et non l'ambassade. Je refuse d'accepter

- 4 -

une telle protestation. J'aimerais savoir quels sont les obstacles que le gouvernement suisse aurait érigés ces dernières années, car je ne les connais pas.

Wang : Quant aux obstacles, M. Janner les connaît mieux que moi. Les autorités chinoises ont toujours suivi une activité maîtrisée et c'est la Suisse qui a adopté des méthodes reprochables. Le gouvernement suisse doit prendre toute les responsabilités qui en découlent.

Janner : Vous avez dit que les reproches adressés à l'ambassade sont sans fondement. Je suis obligé de vous rendre attentif qu'il n'est pas dans les habitudes du Conseil fédéral de prendre des décisions à la légère et sans raison. Le Conseil fédéral sait ce qu'il fait.

Wang : La Suisse a collaboré dans cette affaire avec la clique de Tchang Kai-check.

Janner : Je refute une telle insinuation. Si M. KUO n'avait pas joui du statut privilégié, il aurait été transféré au Tribunal fédéral pour jugement.

Comme M. Wang revient sur le rendez-vous qu'il a dû renvoyer avec son médecin, je souligne que, vu l'importance de notre entretien, je tenais à lui faire connaître la décision du Conseil fédéral le jour-même et que, pour le reste, je lui présentais les meilleurs voeux pour sa santé personnelle. Comme M. Wang prolonge la discussion en répétant les mêmes choses, je mets fin à notre entretien en déclarant que je n'ai rien à ajouter et que j'ai tout dit<sup>ce</sup> que j'avais à dire.

Wang